Contrat pour le prêt accordé aux nouveaux Étudiants des programmes de Maîtrise Recherche et Doctorat dont la première direction est assurée par un professeur du département de Génie Chimique pour l'achat d'un ordinateur portable

Préambule

Cette entente est faite entre le Département de Génie Chimique de l'École Polytechnique et l'Étudiant en programme recherche dont la première direction est assurée par un professeur du département de génie chimique débutant aux cycles supérieurs (Maîtrise Recherche et Doctorat) qui a accepté les conditions de la formule PortablesDGCH. Le but de cette entente est de préciser les termes et conditions sous lesquelles les Étudiants bénéficieront de la formule PortablesDGCH.

Étendue

Cette entente s'applique à tous les Étudiants de la formule PortablesDGCH et est valide de la date de la signature jusqu'à la fin du cycle d'études ou à la cessation de l'entente de la part d'une des deux parties en cause. (Voir Cessation plus loin)

Principe du prêt

Au début de son 1er trimestre aux cycles supérieurs (Maîtrise recherche et Doctorat), chaque Étudiant inscrit au programme recherche dont la première direction est assurée par un professeur du département de génie chimique se verra attribuer (avec son consentement) par le département de Génie Chimique de l'École Polytechnique un prêt de 1000 $ visant à l'aider dans l'achat d'un portable.

L'Étudiant qui a déjà bénéficié de la formule PortablesDGCH à son programme de Maîtrise recherche pourra se prévaloir à nouveau de cette formule à son programme de Doctorat, si le besoin est justifié, mais seulement après la réussite de toutes les étapes de son examen de synthèse.

Les 1000 $ seront attribués à l'Étudiant si et seulement si ce dernier fournit une facture originale prouvant l'achat du portable, lequel portable devra respecter une configuration minimale acceptable définie par le département.

Le prêt couvre la période du cycle d'études (jusqu'à l'obtention du diplôme) et des conditions particulières de remboursement sont prévues en cas de cessation du cycle d'études (voir Cessation plus loin).

Comme aide supplémentaire pour l'achat de ce portable, l'Étudiant qui le demande verra son nom ajouté à une liste prioritaire pour l'attribution des charges d'enseignement, si le département juge qu'il répond aux exigences requises, notamment en ce qui a trait à sa capacité de communiquer en français.

Ressources Informatiques.

L'Étudiant jouit du support informatique du département et de l'infrastructure informatique déployée dans ce dernier.

L'achat de logiciels est à la charge de l'Étudiant qui pourra bénéficier des prix Étudiants en vigueur à la Boutique informatique de l'École. Toutefois, l'Étudiant pourra bénéficier des licences institutionnelles de l'École (pour des logiciels spécifiques) sous certaines conditions. En particulier, les logiciels sous licences institutionnelles devront être effacés du portable de l'Étudiant par le soutien/support informatique du département lors d'une cessation ou d'une fin de cycle d'études.

Perte Vol Dommages

Le Département de Génie Chimique n'est en aucun cas responsable de la perte, vol ou dommages causé au portable de l'Étudiant durant le cycle d'études. Aussi, l'Étudiant pourra souscrire à une assurance pour les incidents cités, ainsi que prolonger la garantie du portable auprès du vendeur.

Code de conduite

L'Étudiant accepte de se soumettre à tous les règlements et politiques qui régissent l'utilisation des technologies de l'information et de communication à l'École Polytechnique. En plus de se soumettre au code de conduite des usagers des ressources informatiques de l'École Polytechnique, l'Étudiant doit également suivre certaines règles régissant l'utilisation de son ordinateur telles que mentionnées dans le cadre de la formule PortablesDGCH.

Cessation

En cas de changement de première direction, de retrait, d'exclusion du programme recherche des cycles supérieurs dont la première direction était assurée par un professeur du département de génie chimique (Maîtrise Recherche et Doctorat), l'Étudiant devra rembourser l'intégralité du prêt qui lui a été accordé par le département de Génie Chimique. Dans le cas où l'Étudiant est dans l'impossibilité de rembourser ce prêt intégralement, une entente devra alors être conclue entre l'Étudiant et le département.

Fin de cycle

À l'obtention du diplôme, qui marque la fin du cycle d'études, l'Étudiant et le département de Génie Chimique ne seront plus liés par les termes de ce contrat.

Note : Le département se réserve le droit de mettre fin à ce programme PortablesDGCH en tout temps.

-Acceptation

J'ai lu la présente entente et j'accepte de suivre les termes et conditions énumérés. De plus, j'accepte de :

☐ rembourser, si je quitte le cycle dans lequel je suis inscrit avant l'obtention du diplôme ou si un changement de première direction implique que la supervison n'est plus assurée par un professeur du département de génie chimique, le prêt de 1 000$;

☐ m'inscrire sur une liste prioritaire pour les travaux d'assistance à l'enseignement.

Nom de l'Étudiant (lisible) :

_____

Matricule : _____

Programme : _____

_____
Signature de l'Étudiant

Date : _____

_____
Signature du Directeur de recherche

_____
Signature du Directeur du département Génie Chimique